

# *Le Courrier de Tychique*

Correspondance à adresser à  
M. Jean Marc Chabanon  
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N°313

---

**« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »**

*Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »*

---

**Dimanche 6 décembre 2009**  
**2<sup>ième</sup> Dimanche de l'Avent**

## **Une lueur d'espoir ?**

Il y a les incessants rappels de Mgr Tissier de Mallerai concernant les « hérésies » professées par Rome : « *Est-il possible qu'à Rome on professe une telle épouvantable hérésie ? Nous sommes stupéfaits !* » (Sermon du 7 juin 2009 – St Nicolas du Chardonnet - Messe de 10h30) Mais il y a aussi le constat objectif de la situation actuelle fait par Mgr Fellay – à propos des discussions avec Rome – dans la même église, le 8 novembre dernier. Rappelant que les vérités de la Foi étaient immuables et qu'il ne pouvait y avoir aucune concession dans ce domaine, il s'est demandé quel pouvait bien être l'intérêt de ces discussions, dès lors que le St Siège déclare non négociables les points que la Fraternité souhaite précisément remettre en cause totalement ! Conscient de l'énorme difficulté d'un accord dans de telles conditions, Mgr Fellay a alors évoqué la guérison de l'hémorroïse par le Christ (Marc – V – 25-34)... autrement dit : un miracle ! Il n'y a bien qu'un miracle, effectivement, qui puisse rendre à l'Eglise sa beauté, sa puissance et sa force de rayonnement ! Demandons-le avec confiance et persévérance !

## **Des nouvelles précisions au sujet du cardinal Liénart...**

Elles m'ont été communiquées par M. Adrien Loubier, ami et camarade de combat. Voici un extrait de la lettre qu'il m'a adressée récemment à ce sujet :

*« De 1957 à 1961 j'étais étudiant ingénieur à l'ICAM de Lille. Liénart était donc mon évêque. Ardent militant de la Cité Catholique j'avais fondé des cellules à Lille qui me valurent quelques ennuis avec mes Jésuites. (...) Georges Hourdin (fondateur de « La Vie Catholique » - ndlr) ayant mentionné mes modestes cellules estudiantines, j'ai failli être « chassé » de mon école de Jésuites Teilhardiens en 3<sup>ième</sup> année d'études...*

*« A l'époque, la rue Copernic (3, rue Copernic – Siège de « La Cité Catholique » et de « Verbe » - ndlr) m'avait mis en relation, moi l'enfant de 20 ans, avec une vieille barbe du bureau des réseaux : un colonel en retraite qui devait avoir 70 ans à l'époque. Fidèle retraitant des CPR (« Exercices Spirituels » - Chabeuil – ndlr) il avait, au garde à vous, obéi aux consignes desdits CPR, qui étaient de contacter son curé et son évêque pour leur décrire ses activités et solliciter son approbation. (Je confirme ! J'ai reçu les mêmes consignes - ndlr). Mon colonel avait donc sollicité et obtenu une audience du cardinal Liénart et me proposa de l'accompagner. L'entretien fut bref : 20 minutes ; et je puis témoigner de ne pas m'être senti « aimé » ! Son visage n'était pas noir...mais vert de rage ! Nous étions des attardés, nos buts étaient mauvais, nous risquions de compromettre le renouveau de l'Eglise qui s'annonçait. Bref : il ne voulait pas de nous, ni de notre action dans son diocèse. (...) J'ai conclu, ce jour-là, que j'avais parlé à un F.M. !*

*« Mais il y a autre chose dont j'ai plusieurs fois entendu parler par les relations que j'ai toujours conservées dans la « Perle des Flandres » à l'occasion du combat de la Tradition. C'est l'histoire des deux enterrements du cardinal Liénart. Le premier dans la cathédrale N.D. de la Treille, en grande pompe ecclésiastique ; le second, ensuite, en petit comité, dans la crypte auquel assistèrent, sans doute par inadvertance, 2 jeunes servants de messe qui avaient suivi avec leur cierge !... Sur le catafalque furent étalés devant eux le tablier en peau de cochon et les insignes maçonniques, tandis qu'on murmurait autour : « gémissons, gémissons, espérons » pour saluer le départ à l'Orient de Lille du Franc-maçon Liénart ! On me fait bien rire quand on vient vous dire qu'il « n'existe aucune preuve palpable de l'appartenance du Cardinal à une loge » ! Mais, voyons, sa vie, sa pensée, ses écrits, son action et les fruits de celle-ci... que vous faut-il de plus comme preuve ! Autre exemple : dans les années 75 j'avais publié dans un bulletin que le cardinal Villot, à Rome, le bras droit du pape, devait être F.M. Nous reçûmes un document assorti d'une demande de rectificatif. Nous avons publié son démenti dans lequel il affirmait adhérer pleinement à toutes les condamnations de l'Eglise contre la F.M. (...) Il mourut quelque temps plus tard. Et dans sa*

*bibliothèque dispersée aux quatre vents on découvre ses correspondances secrètes, et les preuves matérielles de ses affiliations qui furent publiées dans les journaux italiens. On en avait la preuve. Qu'est-ce que ça change ? »*

### **Les démocrates pris à leur propre piège !**

Il existe plusieurs définitions du mot « *démocratie* ». Mais il est communément admis que la démocratie est un système politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté, ou détient le pouvoir. Ça, c'est le principe ! Or on sait bien qu'entre le principe et son application dans les faits il y a plus qu'une nuance ! Ce qui valut cette boutade à Léon Daudet : « *La démocratie c'est la Révolution couchée, et qui fait ses besoins dans ses draps !* » (« *Le Courrier des Pays-Bas* » – 1928)

La récente votation suisse, concernant la construction de minarets, nous fournit un exemple édifiant de l'interprétation donnée à la notion de « *souveraineté du peuple* » par les hommes politiques qui, eux... exercent cette véritable « *souveraineté* ». On en avait eu une idée avec le vote de l'Irlande sur l'adoption de la « *Constitution européenne* » !

C'est ainsi que Mme Eveline Widmer-Schlumpf, Ministre suisse de la justice, a déclaré que l'interdiction des minarets était discriminatoire, contraire à la liberté de religion et violait les droits de l'homme ! Elle suggérerait donc de se référer à la Convention européenne des droits de l'homme, ou à la Convention de l'ONU sur les droits civiques et politiques pour casser la décision populaire !

Fort heureusement un éditorial paru dans le « *Courrier international* » nous permet de constater que tous les medias n'hurlent pas avec les loups. En voici un extrait :

« *Rarement aura-t-on vu se creuser, en Suisse, un tel fossé entre les élites et les citoyens ordinaires.*

« *Mes collègues des medias s'inquiètent et font erreur : le résultat du référendum n'est pas l'expression de la peur mais du courage ! Une majorité de Suisses, en dépit de toutes les injonctions, se sont arrogés la liberté d'exprimer une autre opinion que celle souhaitée par les politiques et les intellectuels. (...) Les inquiétudes répandues aujourd'hui par les fonctionnaires européens ou les journalistes allemands sont tout aussi erronées : l'Union européenne en particulier, mue par son ambition de devenir un Etat, s'est transformée en instrument de déni de la démocratie. Nombre d'organisations de Bruxelles sont conçues du haut vers le bas, et fondées sur une solide méfiance vis-à-vis de leurs propres populations.*

« *En Suisse c'est exactement le contraire : ici la démocratie s'est implantée en tant que mode de gouvernement, fondée sur la méfiance institutionnalisée du bas vers le haut. Les initiatives et les référendums, les droits élémentaires du peuple sont l'épée de Damoclès des citoyens contre la classe politique. Ce qui est dénigré dans les journaux allemands comme des « dommages collatéraux » ou l'expression d' « une peur diffuse » ce sont les « systèmes de contrôle » de l'un des plus anciens Etats de droit de la planète » (« *Le salon beige* » - 01-12-2009)*

Rappelons que tous les partis politiques, sauf un : l'initiateur de ce référendum, ainsi que la Conférence des Evêques suisses, avaient appelés à voter contre cette interdiction. Mais signalons aussi, que **la FSSP X avait fort heureusement appelé à voter pour !**

### **Les évêques suisse feront-ils schisme ?**

Mgr Norbert Brunner, évêque de Sion, futur président de la Conférence des évêques suisses s'est déclaré favorable à l'abolition du célibat des prêtres ! Il explique que « *une abolition du célibat des prêtres est possible car il n'existe pas de lien fondamental avec la prêtrise* ». Il ajoute, toutefois, que le célibat pourrait être maintenu, mais comme une « *forme de vie possible* » qui, dans le choix que feraient ceux qui ne souhaiteraient pas convoler « *deviendrait un signe particulièrement fort pour suivre la voie du Christ* » (« *Le Nouvel Obs.* » 2 décembre 2009)

### **Un rappel malheureusement nécessaire.-**

Pour justifier leur paresse, on entend souvent bon nombre de fidèles prétendre qu'il n'y a plus qu'une intervention divine qui puisse nous sauver. Voici la réponse à leur faire : « ***L'intervention divine n'exclut pas, bien au contraire, l'action des hommes de bonne volonté, l'analyse des pièges de l'ennemi, la prudence, la réflexion, le courage, la détermination, l'irruption au bon moment pour créer l'imprévu dans le plan démoniaque. L'action humaine peut s'insérer dans l'intervention divine, si elle est pure, priante et désintéressée.*** » (Claude Mouton-Raimbault – « *Lecture et Tradition* » - mensuel n° 387-388 – mai-juin 2009 – p.19)